



Fédération Valaisanne des Retraités / Walliser Verband der Rentner C.P. 492 – 1951 Sion

Procès-verbal de l'Assemblée générale de la FVR

Date 6 juin 2019
Heure 14H00
Lieu Sierre / Grande Salle de l'Hôtel de Ville
Présidence Jean-Pierre SALAMIN

Participants 47 délégués, liste annexée au PV original
Excusés Françoise BOURBAN (MCR), Raymond COSANDEY (SSP), Ghislaine COUCET (Trait d'Union), Marie-Rose DUBUIS (AVIVO), Jacqueline GAMMALDI (AERVr), Beatrice MEICHTRY (VEPO), Louis MOIX (CLASM) ; Thomas BURGNER, Jean-Pierre FRAGNIERE, Bernard MONNET, Marlyse SENN, membres d'honneur ; Dyonis FUMEAUX, Armand PERRUCHOUD, vérificateurs.
Absents André BEYSARD (Echo de nos 20 ans), Kurt REGOTZ (CSPO 60+), Clément Epiney (A.A.A.), Yann TORNARE (Pro Senectute).

Le Président de la FVR souhaite la bienvenue aux membres d'honneur, aux présidentes, présidents et membres des associations, aux orateurs du jour, MM. Pierre BERTHOD et Jean ZERMATTEN.

Salutations de M. Pierre BERTHOD, président de la Ville de Sierre

M. Pierre BERTHOD, président de la Ville de Sierre, remercie la FVR d'avoir choisi sa commune pour son assemblée générale et souhaite aux participants la bienvenue dans la magnifique salle à manger de cet hôtel particulier du 17^e siècle, devenu édifice public, Hôtel de Ville et lieu de la démocratie sierroise où siège le Conseil général.

M. BERTHOD présente Sierre, commune active et soucieuse de ses aînés, qui a obtenu le label *Ville en santé*, en 2013 et en 2018, et mis en place des activités nombreuses et variées en leur faveur : *Une enquête Bien vieillir a recueilli l'avis des aînés, satisfaits à 50% des prestations de la cité, sauf dans le domaine de la mobilité à améliorer. Le nombre de retraités est en forte croissance, les autorités portent le souci des relations intergénérationnelles, de l'avenir de notre état social, de l'augmentation des coûts de la santé. Ce modèle social ne peut plus être financé sans réforme, la solidarité familiale est en défaut, nous devons avoir le courage de cette réflexion pour le futur.*

Le président de la FVR remercie M. Berthod de son message bienveillant et de l'apéritif servi en fin de séance. Il lui remet trois livres : *Politique pour une société de longue vie* de Jean-Pierre SALAMIN, *Projets pour la retraite* de Jean-Pierre FRAGNIERE et *Comment mieux vieillir* du Dr Christophe BULA.

Allocution de M. Jean ZERMATTEN, président du comité provisoire de la Constituante

M. Jean Zermatten présente et commente son diaporama intitulé :

Le Valais face à sa nouvelle Constitution - Importance et défis pour notre canton.

La Constitution valaisanne de 1907 a fait l'objet de révisions partielles au siècle passé.

Vers la fin des années 90, le Conseil d'Etat a montré sa volonté de la réformer en procédant par étapes.

Toutefois, **son projet R21 a échoué en votation populaire.**

Une initiative populaire pour une réforme complète a été lancée en 2016.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont pris position pour une révision par une Constituante en 2017.

Le 4 mars 2018, le peuple a dit oui à une révision totale (72,8%) et oui à une Constituante (61,6%) avec une participation de 55,2%.

L'élection de la Constituante a eu lieu le 25.11.2018. Le 17 décembre 2018 s'est tenue la séance constitutive avec l'élection du bureau transitoire. Le règlement de la Constituante a été accepté le 29 avril 2019.

Le 5 juin 2019 a eu lieu l'élection des organes de la Constituante :

- Le collège présidentiel (4 membres),
- Le bureau (13 représentants désignés par les partis et mouvements politiques),
- Le secrétaire général,
- La répartition équitable des sièges dans les 10 commissions thématiques :
 1. Dispositions générales, cohésion sociale, préambule et rapport Eglise/Etat, dispositions finales
 2. Droits fondamentaux, droits sociaux et société civile
 3. Droits politiques
 4. Tâches de l'Etat I : Principes, finances et développement économique
 5. Tâches de l'Etat II : Développement territorial et ressources naturelles
 6. Tâches de l'Etat III : Tâches sociales et autres tâches de l'Etat
 7. Autorités cantonales I – Dispositions générales et Grand Conseil
 8. Autorités cantonales II – Conseil d'Etat, administration et Préfets
 9. Autorités cantonales III – pouvoir judiciaire
 10. Communes et organisation territoriale
- La répartition des sièges dans les 3 commissions permanentes :
 1. Coordination,
 2. Rédaction
 3. Participation citoyenne.

En réponse aux questions de M. Jean- Pierre WYSS et de M. Pierre POMMAZ, M. Zermatten confirme que la commission 5 est la plus convoitée et qu'une participation citoyenne est prévue avec possibilité de suivre le travail des commissions et les sessions sur une plateforme informatique.

Des projets concrets seront mis en consultation, le peuple aura la possibilité de proposer (pétition).

Les projets seront retravaillés en commissions, puis traités en deuxième lecture, avant de présenter la nouvelle Constitution en votation en 2023.

Le président remercie M. Jean Zermatten et demande aux associations membres de la FVR de se pencher sur ce projet. A cet effet, des débats seront organisés, éventuellement une Landsgemeinde.

Assemblée générale de la FVR

Le point 10 de l'ordre du jour est supprimé, aucune proposition individuelle n'a été déposée.

1. Accueil et salutations, contrôle des présences

Le président adresse des salutations spéciales aux membres d'honneur, Edmée BUCLIN, Juliane BERARD, Vital DARBELLAY, Raymond MINGER et Aloys JENELTEN, à M. Marco SPINELLI caissier FSR et FARES, à M. l'Abbé Henri RODUIT, aux membres du Bureau et à tous les délégués présents. Il excuse les personnes mentionnées ci-dessus et demande de respecter un instant de silence à la mémoire d'Emmanuel GEX-COLLET, Heidi DELLBERG, Louis MAURER, Lucienne DARBELLAY, Irene SUMMERMATTER et des membres des associations qui nous ont quitté durant cette année.

2. Procès-verbal de l'AG du 21 juin 2018 à Sion

Le PV de l'AG 2018 a été envoyé à tous les membres du comité. Il est approuvé sans commentaire et sans lecture, avec remerciements à Mme Juliane BERARD, secrétaire.

3. Rapport d'activité 2018-2019 de la FVR

3.1. Administration de la FVR en 2018-2019

Au 31.12.2018, La FVR comptait un peu moins de 8'000 membres, soit 7970, provenant de 23 associations (7618) et 352 membres individuels. En 2018, la section de l'AVIVO de Saxon s'est retirée de la FVR, alors que les membres individuels étaient en légère hausse. Fort heureusement, l'AG de ce jour va réadmettre la section de Saxon (100 membres) et une association nouvelle de 80 membres portant à nouveau ses adhérents à un nombre supérieur à 8'000 membres.

A la fin 2017, le Valais comptait 341'463 habitants dont 76'376 personnes de plus de 64 pour les femmes/65 ans pour les hommes, soit le 22% de la population totale. Le nombre d'adhérents à la FVR représente le 11% des aînés du Valais. Il y a donc encore beaucoup de place dans la FVR pour accueillir de nouvelles associations ou des membres individuels. La solidarité entre les retraités, mais également entre toutes les générations, est un gage de réussite dans nos aspirations légitimes, en équilibre avec les espérances des générations montantes.

Le Bureau de la FVR n'a subi aucune modification depuis la dernière AG : il est composé de Monique GOELZ, Ruth BUTTET, Béatrice ALBASINI, Jean COQUOZ, Jean-Maurice FOURNIER, Hermann FUX, Peter WYER et Jean-Pierre SALAMIN.

Le comité de la FVR est composé des présidents de ses 23 associations membres. En 2018, cinq d'entre elles ont changé de présidence : Raymond COSANDEY, SSP, Jacqueline GAMMALDI, AERVr, Ernst MATHIEU, Swisscom, Beatrice MEICHTRY, VEPO, Kurt REGOTZ, CSPO 60+. Le Club du Bel Age retrouve une présidente, Mme Rose-May CLIVAZ.

Depuis l'AG 2018, le Bureau de la FVR a tenu 8 séances officielles de travail et une séance d'été. Celle-ci est une journée de détente, partagée avec les conjoints/conjointes ou compagnes/compagnons. Le Comité de la FVR, a siégé 2 fois, en octobre 2018 et en avril 2019. Le Bureau et le comité de la FVR ont traité des affaires courantes de la FVR, des réflexions de groupes ou de commissions où elle est représentée, et d'échanges d'informations sur la marche de ses associations.

Lors de sa séance du 25 avril 2019, le Comité a siégé aux Sources minérales SA d'Aproz, à l'invitation du responsable des retraités de cette entreprise, M. Roger BAUDIN. La visite de l'entreprise, leader suisse des eaux minérales et sirops avec 21% de part de marché, fut un plaisir partagé avec le directeur de l'entreprise, M. Michel CHARBONNET, autour du verre de l'amitié et d'un apéritif copieux.

3.2. Objectifs et réflexions de la FVR en 2018- 2019

L'activité principale développée par la FVR depuis sa dernière AG est le renforcement de la communication avec ses associations membres et son environnement politico-social :

- **Echanges d'informations** entre les associations membres de la FVR, lors des séances du Comité
- **Développement du site web de la FVR** et mise à jour des informations : dates de séances de la FVR, responsables d'associations, informatisation des numéros du Trait d'Union, bulletin de la FVR, publications, ...,
- **Trait d'Union : le Bulletin de la FVR** ne compte plus que 1100 abonnés. Il paraît toujours quatre fois par année, malgré le décès en décembre 2018 du rédacteur, Emmanuel Gex-Collet. Le président de la FVR a repris cette activité, en attendant de trouver une personne capable d'assurer cette fonction en adéquation avec les intérêts de ses abonnés et lecteurs,
- **Prises de positions officielles de la FVR** : des prises de positions spécifiques de la FVR ou des reprises de textes de la FSR, FARES ou CSA ont été envoyées au NF et WB et discutées lors des séances du Bureau et du Comité, sur des sujets intéressants les aînés, comme :
 - Non à la surveillance des assurés prévue dans la loi sur le droit des assurances,
 - Oui à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA),
 - Oui à l'arrêté fédéral approuvant la directive de l'UE sur les armes (Schengen et Dublin),
- **Examen et prises de positions sur des sujets soumis à consultation par le Conseil d'Etat**, notamment les avant-projets de loi sur :
 - Les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres des personnes, des entreprises et établissements, des bâtiments et logements,
 - La formation continue,
 - La protection des animaux,
 - La poursuite pour dette et faillite qui prévoit la répartition du Valais en 5 arrondissements de poursuites et 2 arrondissements de faillites,
 - La mise à disposition de places d'apprentissage et de stages pour les professions non universitaires de la Santé,
 - La transformation de la Commission cantonale de recours en matière fiscale et agricole en une Cour de droit fiscal du Tribunal cantonal et le transfert des compétences de la Commission de recours en matière agricole à la Cour de droit public du Tribunal cantonal.

3.3. Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des aînés

Enfin, cette commission, mise en place en 2008 par le Canton sur proposition du CE Thomas BURGNER, membre d'honneur de la FVR, apporte des éléments concrets.

Le premier rapport de cette commission en 2012 traitait des résolutions prises par la FVR lors de ses Landsgemeinde et Parlements des Aînés : il donnait 22 recommandations au Conseil d'Etat dont une partie a trouvé des applications partielles, notamment les déductions fiscales des primes d'assurances maladie, la déduction fiscale pour les proches aidants, la création du poste de médiateur pour les plaintes des patients hospitalisés, la mise en application de l'analyse qualité en établissements hospitaliers,...

Le deuxième rapport de février 2017 avait intégré toutes les propositions de la FVR contenues dans sa publication *Politiques pour une Société de longue vie* (édition à la Carte, 2016). Dans son rapport intermédiaire de février 2019, accepté par le Conseil d'Etat, la commission définit concrètement :

3.3.1. Une politique en faveur des personnes âgées comprenant des mesures prises par l'Etat (Confédération, Cantons et Communes) ayant une influence sur la situation de la population âgée, dans divers domaines : l'aménagement du territoire, le logement et la mobilité, le marché du travail et les travailleurs âgés, la statistique et les scénarios démographiques, le droit à la protection de l'adulte, les loisirs, le sport et le mouvement, les migrants vieillissants, les soins et la prise en charge des personnes âgées, la communication, les relations intergénérationnelles. C'est une tâche transversale de l'Etat qui nécessite la collaboration de professionnels issus de différents horizons et **l'implication active des aînés**. Cette politique est en adéquation avec le Programme gouvernemental en la matière. Cette politique a pour objectif de mieux reconnaître la contribution apportée par les aînés à la société, de veiller à leur bien-être et d'assurer leur sécurité matérielle. Elle doit encourager leur autonomie et leur participation et renforcer la solidarité entre les générations.

3.3.2. La création d'une Coordination Cantonale pour les séniors, en 2020,

Ses principaux objectifs sont de :

- Connaître la situation objective des séniors du Valais et son évolution, sur la base de relevés d'indicateurs et d'informations définis par la commission (enquêtes statistiques définies)
- Connaître les souhaits des séniors du Valais par des enquêtes participatives au moyen d'un questionnaire standardisé et testé par la commission dans des communes pilotes pour encourager et développer une politique locale ou régionale pour et avec les séniors, nécessitant la mise en place d'un Conseil des séniors, au niveau communal.
- Promouvoir et soutenir les projets citoyens et du terrain pour et/ou par les séniors via une Commission cantonale des séniors (aide financière, orientation vers des compétences de gestion et de suivi de projets, ...)
- **Mettre en place du personnel** (160%, dans un premier temps, **délégué, coordinateur, ...**) au niveau du Gouvernement, chargé de recenser et coordonner les informations et les services, voire les ressources et compétences offertes pour et par les séniors, au moyen d'un guichet unique (appel téléphonique, plateforme informatique).

3.3.3. L'établissement d'une base légale pour inscrire la politique en faveur des personnes âgées sur le long terme, reconnaître les besoins et la valorisation des compétences des séniors et établir les responsabilités opérationnelles et financières entre les différents acteurs cantonaux, régionaux et locaux.

3.3.4. A la demande du Conseil d'Etat, la Commission doit établir un inventaire communal de ce qui existe ou se fait déjà, voire de ce qui est envisagé en faveur de leurs aînés. Elle a préparé un questionnaire à cet effet. Elle profitera également d'obtenir un avis des communes sur les propositions de la Commission, et sur les points qu'elle souhaiterait voir figurer dans la base légale en devenir. La Fédération Valaisanne des Communes soutient cette action. Le questionnaire sera envoyé aux Communes en automne pour ne pas interférer avec l'enquête actuelle menée par l'Association des Communes Suisses.

En principe, les ressources humaines et financières sont portées au budget 2020 du Canton du Valais, selon une décision spécifique du Conseil d'Etat, prise le 27 février de cette année.

3.3.5. Le Rapport final de la Commission consultative pour le développement de la politique cantonale en faveur des personnes âgées paraîtra au printemps 2020. Il comprendra les éléments concrets cités ci-dessus, les propositions pour la mise en place d'un « Guichet unique » d'informations pour et par les aînés, ainsi que les résultats de la consultation des Communes et un projet de loi en faveur des aînés du Canton.

La FVR, membre de cette commission depuis 2008 (4 représentants de 2008 à 2018, Marlyse SENN, Raymond MINGER, Peter SUMMERMATTER et Jean-Pierre SALAMIN, et 2 représentants depuis 2018, Hildegard REGOTZ-STOFFEL et Jean-Pierre SALAMIN) est heureuse de voir aboutir un important travail en faveur des aînés actuels et futurs du Valais.

Cette commission devrait passer le témoin à une Commission Cantonale des Séniors qui poursuivra la réflexion sur la politique, désormais évolutive, en faveur des aînés du Valais ; elle comprendra certainement des représentants de la FVR.

3.4. Autres représentations de la FVR dans des instances valaisannes et suisses :

3.4.1. Employabilité des séniors :

Un groupe de travail s'est constitué en août 2018, sous l'égide de Pro Senectute, pour la mise en place de la plateforme « **Promotion en commun de l'employabilité des séniors** ». Elle a pour objet de fédérer les ressources (expériences et savoirs liés aux positions et rôle de l'économie, l'emploi et la formation) des associations professionnelles faitières, des entreprises et des partenaires institutionnels. Elle doit permettre aux entreprises et aux individus de mieux faire face aux défis et difficultés soulevés par ce thème.

Le groupe est composé des partenaires faitiers (UVAM, CCI, USV, HR-Valais, AC, FVR). D'autres instances ont été citées pour l'intégrer : Bureau des Métiers, SFOP, CIO, CVPC, Valcompétences 50+.

Les axes de travail définis pour ce projet sont les suivants :

- Fédérer les partenaires faitiers, formuler des objectifs et un cadre de collaboration
- Médiatisation : Couverture par NF, Canal 9, médias professionnels
- Plateforme numérique (site d'infos)
- Gestion des compétences et de la formation continue
- Sondage et recueil de bonnes pratiques auprès des associations et entreprises
- Promotion des prestations pour les séniors
- Recueil des références – partage de l'information
- Aspects politiques en lien avec le programme gouvernemental et le travail du Parlement cantonal : le thème des séniors est une priorité du programme gouvernemental pour les quatre ans en cours.

La Fédération Valaisanne des Retraités est représentée dans ce groupe par son président, Jean-Pierre SALAMIN, et son futur vice-président, Christian BONVIN, qui en est le principal animateur : ce dernier connaît bien ce thème par les divers emplois occupés, en Valais, dans les domaines du placement public, de la formation continue et de l'orientation professionnelle.

Ce projet est un nouvel axe de réflexion pour la FVR et une chance de progresser : à partir de 50 ans, les difficultés commencent pour certains travailleurs, la durée du chômage s'allonge, des séniors se retrouvent en fin de droit et à l'aide sociale. Selon l'UPS 30% des personnes de 64 à 69 ans travaillent, par nécessité économique, prioritairement. Les statistiques démographiques prévoient une augmentation importante des retraités et par conséquent de l'activité des séniors en Valais et en Suisse.

3.4.2. Groupe de concertation « Habitat Senior » :

La FVR est membre de ce groupe, avec les instances valaisannes concernées (SAS, CMS, Santé, Pro Senectute, ...), initié par Mme Lara ALLET et Frédéric WUEST, professeur à la Haute Ecole de Santé de Genève et de la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève. Ce groupe souhaite trouver en Suisse romande 15 personnes désireuses de modifier leur appartement pour rester le plus longtemps possible à domicile. Il faut 5 personnes du Valais pour participer à une concertation « d'experts » et de séniors et trouver un aménagement rationnel, pas trop cher, pour apporter des aménagements à son appartement dans ce but.

3.4.3. Fédération Suisse des Retraités :

Les représentants de la FVR sont Béatrice ALBASINI, Hermann FUX, Jean-Maurice FOURNIER et Jean-Pierre SALAMIN, Marco SPINELLI est membre du Bureau de la FSR en tant que caissier.

3.4.4. Fédération des Associations de Retraités et de l'Entraide (FARES) : Jean-Maurice FOURNIER, délégué de la FSR, a présidé, jusqu'à la fin 2018, le Groupe de travail Habitat & Mobilité, Hermann FUX est délégué de la FSR, Marco SPINELLI occupe le poste de caissier de la FARES, depuis janvier 2019, et Jean-Pierre SALAMIN en est le dernier vérificateur des comptes amateur : dorénavant il faut être expert-comptable pour que la FARES soit crédible face à l'OFAS qui subventionne le CSA et la FARES.

3.4.5. Conseils suisses des Aînés : Jean-Maurice FOURNIER, ancien vice-président de la FARES, est membre suppléant de la FARES au CSA

3.5. Rapport sur les instances suisses des Aînés : FSR, FARES ET CSA

En l'absence de Michel PILLONEL, Jean-Maurice FOURNIER présente les activités de la *Commission Mobilité & Habitat* qu'il présidait jusqu'au 31.12.2018 et celles du **Conseil Suisse des Aînés** auquel sont affiliées la FARES et la FSR.

3.5.1. Mobilité : selon l'actualité et les propositions de consultations nous avons dû nous attacher à la mobilité sous toutes ses formes (**contrôle périodique du permis dès 75 ans, conférence HES Seniors Fribourg, engins électriques, zones de rencontre, vélo et piétons, SwissPass et les personnes âgées, TCS et recommandations aux séniors**).

D'une manière générale, il faut relever que les mesures de protection de la personne âgée, comme de toute personne fragilisée, doivent encore être améliorées ; qu'il soit piéton ou cycliste, **le senior se trouve trop souvent en danger dans notre espace public.**

Lorsqu'il est conducteur ce même senior est contrôlé et considéré comme un personnage dangereux; le législateur et les offices de l'administration s'évertuent à ignorer l'expérience et les compétences acquises. **Assurer, développer et protéger la mobilité de nos aînés devient un combat, voire un défi.**

3.5.2. Habitat : BPA - Sécurité de l'habitat pour les personnes âgées / CURAVIVA – projet Habitat 2030
Habitat adapté et adaptation des aînés à l'habitat demeurent une préoccupation fondamentale de notre Groupe de travail. Notre visite et entretiens à CURAVIVA Suisse (association faîtière au service des personnes ayant besoin de soutien) nous ont conduits à reconsidérer nos engagements dans ce domaine. Les possibilités et conditions d'accueil des aînés dans un habitat adapté selon le projet Habitat 2030 semblent meilleures que toutes solutions antérieures. Nous proposons à la FARES de prendre les mesures adéquates pour contribuer avec H2030 à améliorer la qualité de vie et de mobilité des aînés.

3.5.3. Consultations fédérales relatives à la mobilité et à l'habitat :

- Contrôles techniques des véhicules entrant en Suisse pour immatriculation.
- Vélos sur les trottoirs et sécurité des aînés.
- Vélos tournant à droite au feu rouge.
- Suppression des bureaux de poste.
- Modification des règles de la circulation et des prescriptions en matière de signalisation.
- **Imposition du logement : valeur locative** (avant-projet de changement de système d'imposition fiscale).

3.5.4. Activités de politique sociale 2018, engagements importants du CSA

- Oui clair au service public audiovisuel : Initiative rejetée à 71,6 %.
- **Réforme des prestations complémentaires** : Hausse des montants considérés pour le loyer, maintien dans la caisse de retraite des chômeurs de 58+ ans, économie de 500 millions de francs.
- **Mise en cause des rentes en cours du 2ème pilier** : PricewaterhouseCoopers débouté par le TF.
- **Initiative parlementaire pour modifier les rentes de la partie surobligatoire** rejetée de peu lors de l'entrée en matière.
- **RFFA votation du 19.5.19 : compensation annuelle de 2 milliards pour l'AVS**, soit 600 millions par les employeurs, 600 millions par les employés et 800 millions par la Confédération.

3.5.5. Assurance-maladie :

- Primes en constante augmentation : 3 initiatives lancées :
 - Pas d'augmentation de la franchise.
 - Les personnes âgées ne veulent pas être le bouc émissaire.
 - Pas d'économies des cantons sur les réductions de primes.
- La base légale pour la surveillance d'assurés a été acceptée par le peuple. Le CSA et la FARES recommandaient le rejet.
- Une initiative pour lutter contre les discriminations dues à l'âge est en préparation avec d'autres organisations.
- Signature d'un nouveau contrat de subventions avec l'OFAS après plusieurs séances :
 - Pour quatre ans, l'avenir financier du CSA et de ses organisations faitières est assuré par un crédit annuel de 300'000 francs. Il a fallu signer deux sous-contrats avec l'ASA et la FARES,
 - Un supplément unique de 30'000 -est accordé pour établir la stratégie et le nouveau site web,
 - Le système informatique est assuré à l'avenir par Switchplus,
 - Le mandat de consultante pour établir la stratégie a été confié à Mme Chr. Gohl, ancienne Conseillère nationale PS.
- Rapport de l'étude du CSA (réalisée par le laboratoire d'ingénierie du développement de Ponte Capriasca) sur la condition de vie des personnes âgées dans deux régions périphériques, le Val Onsernone et le Val Muggio.
- Sur demande de l'OFAS, le CSA participe à l'étude de synchronisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons.
- **Thème du Congrès du 5 novembre 2019 « Vieillesse et pauvreté »**

4. Comptes 2018 de la FVR et rapport des vérificateurs

Jean COQUOZ présente les comptes 2018.

Le total des produits se monte à CHF 40'302.11 et celui des charges à CHF 39'483.10.

L'exercice 2018 affiche un bénéfice de CHF 819.01.

Au bilan, les actifs de la FVR au 31.12.2018 se montent à CHF 89'014.91.

Les vérificateurs des comptes sont excusés. En leur absence, Peter WYER lit leur rapport qui stipule : *les comptes 2018 ont été contrôlés, toutes les pièces concordent aux écritures, les comptes sont tenus avec exactitude et peuvent être approuvés avec décharge et félicitations au caissier Jean COQUOZ.*

5. Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par main levée.

Le président informe l'assemblée de l'utilisation des provisions portées dans les comptes, pour la mise en place de projets (Landsgemeinde et Parlement des aînés), en vue d'être très présents à la Constituante

6. Cotisation annuelle collective et individuelle

La cotisation annuelle collective et personnelle reste inchangée.

La cotisation collective se monte à 1.25 par membre collectif, dont 0.70 en faveur de la FSR et 0.55 à la FVR.

7. Budget 2019 de la FVR

Jean COQUOZ présente un budget 2019 établi en fonction des comptes des dernières années.

Celui-ci présente des produits pour CHF 42'150.- et des charges de CHF 41'600.-. Le budget est approuvé.

Le Caissier espère une augmentation des produits par des rappels de cotisations et d'abonnement au TU.

8. Elections statutaires : Bureau, Président. Vérificateurs des comptes

- Les membres actuels poursuivent leur engagement et sont réélus par main levée : Monique GOELZ, Ruth BUTTET, Béatrice ALBASINI, Jean COQUOZ, Jean-Maurice FOURNIER, Hermann FUX, Peter WYER et Jean-Pierre SALAMIN président, qui fait part de son intention de remettre la présidence dans une année.
- Le président propose l'élection d'un nouveau membre pour le poste de vice-président romand en la personne de M. Christian BONVIN, conseiller en orientation professionnelle retraité, âgé de 65 ans, qui anime le groupe de travail sur l'employabilité des seniors. M. BONVIN est élu par main levée.
- Les vérificateurs de comptes, Dyonis FUMEUX et Armand PERRUCHOU ont accepté de poursuivre leur mandat. Ils sont réélus par main levée.

9. Admissions, démissions

La section de l'AVIVO de Saxon (100 membres) réintègre la FVR après un an d'absence.

Un nouveau membre est admis : **le Club des Aînés de Fully (80 membres)**.

Le président demande aux participants de solliciter des associations ou des particuliers pour devenir membres. En se mettant ensemble, on devient plus forts ; nous devons trouver et mettre en place la manière de recruter efficacement

10. Divers

- Le président souhaite **définir le contenu du guichet unique** : nous devons être pro-actifs ; d'une part nous souhaitons donner des infos aux aînés et d'autre part les retraités les plus jeunes et en bonne santé pourraient offrir leurs compétences. Il souhaite que chacun y réfléchisse et lui transmette des propositions par mail avant l'été. Il remercie Jean Coquoz, Raymond Minger, Gérard Mittaz et Jean-Maurice Fournier qui ont déjà transmis leurs suggestions.
- Il invite les participants à consulter la brochure ADGA, mise à disposition par le groupe Habitat Senior, pour la transformation d'un logement. L'Abbé Henri RODUIT fait part d'un soutien financier existant auprès de la Fondation St-Antoine.
- Le site www.signofil.ch, au service des personnes de plus de 50 ans, contient un forum où chacun peut exprimer son avis
- Le livre *Comment mieux vieillir* du Dr BULA est remis à chaque participant. Le Trait d'Union de juin est également mis à disposition et quelques exemplaires du livre *Quels projets de vie* sont à vendre.
- Ruth BUTTET, responsable de la coordination des informations pour le site web de la FVR, demande aux présidents des associations de lui transmettre par mail des informations sur la vie de leur groupe et les liens internet de leurs sites.

Le président remercie les membres du comité de leur travail.

Il invite les participants à partager un apéritif offert par la Commune de Sierre et la FVR.

La séance levée à 16H30 est prolongée d'un moment convivial jusqu'à 17h30.

Fully, le 22 juin 2019

La secrétaire : Béatrice Albasini